



COMPÉTENCE II : TRAITER UNE SITUATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE L'HOMME DANS LA SOCIÉTÉ

THÈME : LES CONDITIONS DE LA LIBERTÉ

LEÇON 2 : LA VIE EN SOCIÉTÉ

INTRODUCTION

De tous les êtres, l'homme est le seul qui vit en société c'est-à-dire avec ses semblables. Mais, cette vie en société lui est-elle bénéfique ? Garantit-elle sa liberté ?

I- L'HOMME, UN ÊTRE SOCIAL

A- L'origine sociale de l'homme

La société est une communauté d'individus ayant des rapports organisés et des échanges de services. Sur son origine, deux thèses s'opposent : la thèse naturaliste et la thèse culturaliste.

Pour la thèse naturaliste défendue par Aristote, La société est un fait naturel et l'homme est un être naturellement social. Il affirme dans son œuvre la Politique « A l'évidence la cité fait partie des choses naturelles, et l'homme est par nature un animal politique ». En revanche, pour les culturalistes dont les philosophes du contrat tels que Hobbes, Locke, Rousseau la société est le produit d'un contrat social c'est-à-dire d'un accord passé entre les hommes. Selon Hobbes « Si l'on considère de plus près les causes pour lesquelles les hommes s'assemblent et se plaisent à une mutuelle société, il apparaîtra bientôt que cela n'arrive que par accident et non pas par une disposition nécessaire de la nature. » *Du citoyen*

B- La relation nécessaire à autrui

Que la sociabilité lui soit naturelle ou artificielle c'est-à-dire contractuelle, l'homme vit toujours nécessairement parmi et avec les autres. Cette évidence a amené certains philosophes rationalistes et existentialistes tels HEGEL et J.P. SARTRE à rejeter le solipsisme c'est-à-dire l'existence solitaire de la conscience ou de la pensée prônés et

défendus par la majorité des essentialistes, idéalistes et rationalistes tels que DESCARTES ou LEIBNIZ.

En effet, la connaissance de ma conscience m'est révélée par autrui c'est-à-dire mon semblable, mon prochain. Dans *L'existentialisme est un humanisme*, Sartre affirme : « Pour obtenir une vérité quelconque sur moi, il faut que je passe par l'autre ». La présence d'autrui me constitue chaque fois comme un être nouveau en contribuant à ma prise de conscience qui devient source et synonyme de liberté et d'épanouissement. Ma liberté, mon épanouissement et mon humanisation dépendent donc essentiellement du respect et de la considération que les autres m'accordent. « Avant la rencontre d'autrui et du groupe, l'homme n'est rien d'autre que des virtualités aussi légères qu'une transparente vapeur » écrit **Lucien Malson** dans *Les enfants sauvages*.

Si la société se révèle être le lieu de l'intersubjectivité, pour harmoniser les relations entre les individus, une autorité politique s'impose.

II- L'ETAT ET LA NATION, FORMES D'ORGANISATION SOCIALE

A- La nécessité de l'Etat

L'Etat est une forme d'organisation politico-administrative et juridique exerçant une autorité sur un territoire défini. Avec son avènement les hommes sortent de l'état de nature en aliénant leur liberté individuelle afin d'obtenir l'assurance de leur droit ainsi que l'assurance de la justice. L'Etat se charge d'élaborer les lois qui constituent le droit positif. A travers le respect des lois, il garantit la liberté et la sécurité des individus. C'est d'ailleurs ce qu'en pense SPINOZA dans *le Traité Théologico-politique* : « **Non, je le répète, la fin de l'Etat n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'êtres raisonnables à celle de bêtes brutes ou d'automates, (...). La fin de l'Etat est donc en réalité la liberté** ». La vocation de l'Etat est donc de défendre et de protéger les individus contre les injustices, les inégalités, les violations des libertés par le droit. L'application du droit réalise la justice.

La justice signifie l'équité, l'égalité ou encore l'équilibre. C'est aussi une vertu qui nous demande de prendre notre dû et d'attribuer à chacun ce qui lui revient. Dans la vie en société, la justice est une institution chargée d'appliquer le droit, de faire respecter la loi et de réparer les torts subis par les victimes de l'injustice. Jean-Jacques ROUSSEAU, dans *du Contrat Social*, soutient que les lois, c'est-à-dire le droit est l'émanation de la volonté générale. Ainsi, les lois sont édictées par l'ensemble des citoyens qui constituent cette volonté générale.

En somme, le droit et la justice sont des piliers de l'Etat. En outre, l'Etat vise l'unité sociale à travers l'édification de la Nation.

B- La nation, garante de l'unité sociale

La Nation est à distinguer de l'Etat. En effet, l'idée de Nation implique une idée d'une unité spontanée, celle d'Etat relève d'une organisation qui peut être plus ou moins artificielle. Une Nation peut survivre même lorsqu'elle est partagée entre plusieurs Etats. De même, un Etat peut comprendre plusieurs Nations. Toute société prise spontanément n'est pas une Nation. Pour que la nation se réalise, deux conditions sont nécessaires. D'une part, les conditions objectives : La nation est une unité organique dont les liens sont multiples. Ils sont à la fois géographiques, ethniques, linguistiques, politiques et même religieux. D'autre part les conditions subjectives : La Nation doit aussi son existence à la formation et au développement d'une conscience nationale. C'est ce qu'en pense notamment ERNEST RENAN (1823-1892), une Nation est avant tout : « Une âme, un principe spirituel ». Cette âme se résume à deux choses, l'une est dans le passé, c'est « la possession en commun d'un riche legs de souvenirs » heureux ou malheureux. L'autre est dans l'avenir : « C'est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». Qu'est-ce qu'une Nation ? Comme on le voit, certes la Nation doit être enracinée dans l'histoire puisqu'elle est : « l'aboutissement d'un long passé » mais elle est aussi une réalité qui se construit perpétuellement à travers la pleine conscience de soi. À cet effet, RENAN ajoute : « Cette conscience de groupe que suppose nécessairement toute Nation constituée et vivante, n'est nullement une force aveugle et inconsciente, mais elle est une conscience et volonté dans le groupe au même titre et de la même façon que dans l'individu ». Qu'est-ce qu'une Nation ?

Retenons que l'Etat et la Nation sont étroitement liés.

III- L'OMNIPRESENCE DE LA VIOLENCE DANS L'ESPACE SOCIAL

A- Les relations conflictuelles avec autrui

La vie sociale est bien souvent le lieu des confrontations, des conflits interpersonnels et de violence.

La **violence** est l'usage abusif de la force. Il y a violence chaque fois qu'un individu ou un groupe de personnes s'emploie par des moyens divers, à asservir, à faire souffrir, à aliéner ou à anéantir un autre individu ou un groupe de personnes.

Selon HEGEL et J.P. SARTRE, autrui se révèle à moi dans l'expérience d'un conflit originel. Ce conflit débouche chez Hegel sur la reconnaissance mutuelle (La dialectique du maître et de l'esclave) dans *La Phénoménologie de l'esprit*. C'est dans cette différence conflictuelle que chacune des consciences acquiert un statut spécifique qui peut être celui de maître ou d'esclave ou de dominant et de dominé.

Chez Sartre, autrui s'oppose d'abord à moi parce qu'il est essentiellement différent de moi : « **il est un autre moi, c'est le moi qui n'est pas moi** ». Selon SARTRE, ce conflit est aussi vécu intérieurement dans certains phénomènes tels que la honte. SARTRE affirme : « **La honte est toujours honte devant quelqu'un (...) J'ai honte de moi tel que j'apparais à autrui. Et par l'apparition même d'autrui je suis en mesure de porter un jugement sur moi-même comme sur un objet** » *L'être et le néant*.

Autrui est donc celui qui me chosifie, qui m'aliène et me prive de ma liberté.

C'est en ce sens que la force de l'Etat se révèle nécessaire à l'harmonie sociale.

B - La violence nécessaire de l'État

Au niveau social, la violence permet de répondre aux inégalités socio-économiques et à la misère. Cette omniprésence de la violence dans les rapports sociaux a amené N. MACHIAVEL (philosophe et homme politique italien 1469-1527) à souligner que dans le domaine politique, ce qui compte d'abord c'est l'efficacité, et à ce titre la violence est un moyen pour maintenir l'ordre, la justice et la paix. La violence est inévitable parce que les hommes sont méchants. Dans son œuvre *Le Prince*, il écrit : « **Qui veut faire entièrement profession d'homme de bien ne peut éviter sa perte parmi tant d'autres qui ne sont pas bons** ». Autrement dit, l'homme d'Etat qui s'interdirait l'usage de la violence préparerait sa propre déchéance et la ruine de son Etat. La violence serait donc un mal nécessaire.

Dans les sociétés modernes, selon Max Weber, l'Etat a le monopole de la violence légitime et légale dont il dispose à travers trois instances ou pouvoirs qui manifestent son autorité et assurent son fonctionnement : **le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire**.

Selon L. ALTHUSSER (philosophe français contemporain) l'Etat dispose d'une part *d'appareils idéologiques (A.I.E)* : mass-média, l'éducation, l'école, la religion, le travail, le sport, la culture en général ; d'autre part *d'appareils répressifs (A.R.E)* : la police, l'armée, les milices, l'administration judiciaire. Par les premiers, l'Etat véhicule et impose aux citoyens sa conception ou sa doctrine de la réalité sociale. Par les seconds, il exerce la coercition sur les citoyens.

CONCLUSION

La vie en société confronte l'homme à de nombreux défis, particulièrement à celui de la liberté. Il ressort de l'analyse des notions de Société, d'Etat, de Nation, de Droit et Justice mais aussi d'autrui que l'homme est le principal artisan de sa liberté par le respect des institutions qu'il a créées mais qu'il peut remettre en cause ou encore améliorer lorsqu'elles ne correspondent pas à ses aspirations.

Activité d'application

Parmi les propositions suivantes, coche celle qui convient à la définition exacte de la société.

- La société est l'ensemble des infrastructures économiques d'un Etat.
- La société regroupe l'ensemble des hommes et des animaux d'un Etat.
- La société désigne un ensemble organisé et structuré de valeurs morales.
- La société renvoie à un ensemble d'individus entre lesquels existent des rapports organisés et garantis par des institutions.
- La société regroupe autrui et moi.

SITUATION D'EVALUATION

A la fin de la leçon portant sur la vie en société, les élèves de ta classe sont invités à réfléchir sur le sujet suivant : Autrui est-il absolument mon ennemi ?

Dans une production argumentée, donne ton point de vue sur cette question.

CORRIGE

Autrui est-il absolument mon ennemi ?

I – DEFINITION DES EXPRESSIONS ET TERMES ESSENTIELS

- Autrui : mon semblable, mon prochain.
- Absolument : forcément, toujours.
- Ennemi : celui qui cherche à me nuire, à me détruire.

II – PROBLEME A ANALYSER

Autrui est-il nécessairement nuisible ?

III– AXES D'ANALYSE ET REFERENCES POSSIBLES

Axe 1 : Autrui se présente comme mon ennemi

Argument 1- Autrui est source de gêne et d'angoisse car sa présence, son regard, ses actes etc., m'obligent à renoncer à mes désirs et envies et me dépouillent de mes capacités.

Cf. SARTRE, *L'être et le néant* : « Je saisis le regard de l'autre au sein même de mon acte, comme solidification et aliénation de mes propres possibilités ».

Cf. Jean Paul SARTRE, *Huis-clos* : « L'enfer, c'est les autres ».

Argument 2- Autrui est un être égoïste qui vise à m'instrumentaliser, me nuire voire me détruire au profit de ses intérêts.

Cf. NIETZSCHE, Par-delà le Bien et le Mal « Vivre c'est essentiellement dépouiller, blesser, violenter le faible et l'étranger... »

Cf. Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation* : « l'homme n'est point cet être débonnaire, (...). Il est tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépens de son prochain. »

Axe 2 : Autrui est indispensable

Argument 1 : L'homme est un être naturellement porté à vivre en société.

Cf. ARISTOTE, *Politique* : « L'homme est par nature un animal politique. »

Argument 2 : Le prochain est indispensable à mon humanisation et à ma réalisation car, coupé du milieu social, je reste un simple animal.

Cf. Seydou Badian, *Sous l'orage* « L'homme n'est rien sans les autres »

Argument 3 : Autrui est une source d'enrichissement.

Cf. SAINT-EXUPERY, *Terre des hommes* : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis »

EXERCICES

Activité d'application 1

Coche la bonne définition du droit parmi les propositions suivantes :

Le droit se définit comme	L'ensemble des droits et devoirs régissant la vie sociale.	
	L'ensemble des droits de l'homme.	
	Ce qui est juste et honnête.	
	Ce à quoi j'ai droit.	

Activité d'application 2

Voici une liste de mots : **des virtualités - politique- la liberté**

Complète les phrases suivantes avec les mots qui conviennent

« La fin de l'Etat est donc en réalité..... »

« L'homme est par nature un animal »

« Avant la rencontre d'autrui et du groupe, l'homme n'est rien d'autre que..... aussi légères qu'une transparente vapeur »

Activité d'application 3

Coche parmi les définitions suivantes, celles qui conviennent :

La société se présente comme l'ensemble des infrastructures économiques d'un Etat.	
La société regroupe l'ensemble des hommes et des animaux d'un Etat.	
La société désigne un ensemble organisé et structuré de valeurs morales.	
La société renvoie à un ensemble d'individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés, le plus souvent établis en institutions et garantis par des sanctions.	
La société regroupe autrui et moi.	

SITUATION D'ÉVALUATION 1

Dans le cadre d'une réflexion sur la vie en société, les élèves de la terminale A ont le texte ci-dessous comme support. Fais-en l'étude ordonnée et dégage son intérêt philosophique.

L'état de nature est l'état de rudesse, de violence et d'injustice. Il faut que les hommes sortent de cet état pour constituer une société qui soit un Etat, car c'est seulement là que la relation de droit possède une effective réalité. On décrit souvent l'état de nature comme un état parfait de l'homme, en ce qui concerne tant le bonheur que la bonté morale. Il faut d'abord noter que l'innocence est dépourvue comme telle de toute valeur morale, dans la mesure où elle est ignorance du mal et tient à l'absence des besoins d'où peut naître la méchanceté. D'autre part, cet état est bien plutôt celui où règnent la violence et l'injustice, précisément parce que les hommes ne s'y considèrent que du seul point de vue de la nature. Or, de ce point de vue-là, ils sont inégaux tout à la fois quant aux forces du corps et quant aux dispositions de l'esprit, et c'est par la violence et la ruse qu'ils font valoir l'un comme l'autre leur différence. Sans doute la raison appartient aussi à l'état de nature, mais c'est l'élément naturel qui a en lui prééminence. Il est donc indispensable que les hommes échappent à cet état pour accéder à un autre état, où prédomine le vouloir raisonnable.

HEGEL, *Propédeutique philosophique*, Doctrine du droit, §. 25, tr. M. de Gandillac, éd. Gonthier, coll. Médiations, p. 47

CORRIGE

I- PROBLEMATIQUE

- Thème : L'état de nature et la vie en société
- Problème : L'état de nature est-il préférable à la vie en société ?
- La thèse : Il faut sortir de l'état de nature pour instituer l'Etat.
- L'antithèse : L'état de nature est l'âge d'or de l'humanité.
- L'intention : Montrer la nécessité de la vie en société.
- L'enjeu : le bonheur de l'homme.

II- STRUCTURE LOGIQUE EN VUE DE SON ÉTUDE ORDONNÉE

- **1^{er} Mouvement** : ligne 1 à ligne 3 : « L'état de nature est ... possède une effective réalité. » : Thèse de l'auteur selon laquelle Il faut sortir de l'état de nature pour instituer l'état.
- **2^e Mouvement** : ligne 3 à ligne 14 : « On décrit souvent l'état de nature ... prédomine le vouloir raisonnable. » : l'auteur remet en cause l'opinion selon laquelle l'état de nature serait parfait.

III- INTERET PHILOSOPHIQUE

- **Critique interne**

Dans ce texte à caractère argumentatif, l'auteur énonce d'abord sa thèse selon laquelle il faut sortir de l'état de nature pour instituer l'état avant de remettre en cause l'opinion selon laquelle l'état de nature serait parfait. Cette démarche est en congruence avec son intention qui est de montrer la nécessité de la vie en société.

- **Critique externe**

Thèse problématisée : l'Etat garantit-il vraiment le bonheur ?

Axe 1_ : L'Etat garantit le bonheur.

- Les hommes sont si naturellement violents qu'il faut un pouvoir fort pour les amener à vivre pacifiquement.

Cf. HOBBS, *Le Léviathan* : « Aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun »

Cf. HOBBS, *Du citoyen* : « Dans une société civile, on voit sous l'empire de la raison, régner la paix, la sécurité ».

Axe 2_ : L'Etat est dans certaines situation facteur d'aliénation.

- L'Etat constitue pour les anarchistes un obstacle à la manifestation de la liberté individuelle et constitue avec la religion, le mal suprême.

Cf. Max STIRNER, *L'unique et la propriété* : « l'Etat ne poursuit jamais qu'un but : limiter, enchaîner, assujettir l'individu ».

- La société civile et l'Etat corrompent l'homme qui à l'état de nature est bon et innocent.

Cf. ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : « L'homme est naturellement bon »

SITUATION D'ÉVALUATION 2

Dans le cadre de la vie en société le sujet suivant t'est soumis : **Une société sans lois est-elle envisageable ?** Fais-en une production argumentée.

CORRIGE

I- DEFINITION DES EXPRESSIONS ET TERMES ESSENTIELS

- Une société : une communauté, une association humaine ; et par extension la vie sociale.
- Sans : dépourvue de, en l'absence de
- Lois : Ensemble de règles censées régir l'activité et les comportements dans une société ou un groupe donné.
- Envisageable : réalisable, possible à vivre, imaginable.

II- PROBLEME A ANALYSER

- La vie sociale est-elle possible en l'absence des lois entendues comme ensemble de règles censées régir l'activité et le comportement ?
- Les lois en tant qu'ensemble de règles censées régir l'activité et le comportement, sont-elles nécessaires à la vie sociale ?

III- AXES D'ANALYSE ET REFERENCES POSSIBLES

- **Axe 1 : On peut se passer des lois**

- les hommes étant naturellement bons, il leur est possible de vivre en bonne intelligence et dans la paix sans qu'on les y contraigne. (Cette idée est le principe fondateur de l'anarchisme.)

Cf. Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : « L'homme est naturellement bon ».

- La loi en tant qu'expression de la domination, de la contrainte extérieure est vécue comme une obstruction à la volonté individuelle. L'Etat, la religion, etc, qui prennent appui sur la loi introduisent l'aliénation et le malaise dans la vie sociale.

Cf. Mikhaïl Aleksandrovitch BAKOUNINE, Aux compagnons de l'Association internationale des Travailleurs au Locle et à la Chaux-de-Fonds, Quatrième lettre (28 avril 1869) : « L'État, (...) par son principe même, est un immense cimetière où viennent se sacrifier, mourir, s'enterrer toutes les manifestations de la vie individuelle et locale ».

- Contrairement aux discours démagogiques qui la présentent comme l'expression de l'intérêt général, la loi ne représente en réalité que les intérêts de la classe dominante, du pouvoir,

Cf. Thomas Hobbes, *Du citoyen* : « la justice ou l'injustice viennent du droit de celui qui gouverne ».

- **Axe 2 : La loi est indispensable à la vie sociale.**

- En l'absence de lois, c'est l'état de nature, un état sujet au désordre, l'anarchie car l'égoïsme naturel des hommes les pousserait à n'admettre que le droit du plus fort, la loi de la jungle, synonyme d'Etat de non-droit.

Cf. John LOCKE, *Traité du gouvernement civil* : L'insécurité de l'état de nature « **quelque libre qu'elle soit, est pleine de crainte, et exposée à de continuels dangers ».**

- La loi, en tant que l'émanation de la conscience et l'intelligence d'une société, favorise l'harmonie dans la vie sociale en établissant un accord minimal sur les règles de vie commune afin d'arbitrer pacifiquement les différends éventuels.

Cf. KANT, *Métaphysique des mœurs* « **Le droit est l'ensemble des conditions qui permettent à la liberté de chacun de s'accorder avec la liberté de tous ».**

Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, article 4 : « **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».**

- En tant que son application, la justice n'est pas possible sans la loi qui lui donne sens et existence. En fondant la société sur l'équité et le respect de la dignité de chacun, la loi est facteur de liberté.

ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne* : « **Il n'y a point de liberté sans lois ».**

DOCUMENTS A CONSULTER

- **ARISTOTE, *LA POLITIQUE***
- **THOMAS HOBBS, *LE LEVIATHAN***
- **JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *DU CONTRAT SOCIAL LES FONDEMENTS DE L'ORIGINE DE L'INEGALITE PARMIS LES HOMMES***
- **B.SPINOZA, *TRAITE THEOLOGICO-POLITIQUE***
- **E.RENAN, *QU'EST-CE QU'UNE NATION ?***
- **HEGEL, *PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT ; LA PHENOMENOLOGIE DE L'ESPRIT***
- **ALAIN (EMILE CHARTIER), *PROPOS SUR LES POUVOIRS***
- **N.MACHIAVEL, *LE PRINCE***
- **J.P.SARTRE, *HUIS-CLOS ; L'EXISTENTIALISME EST UN HUMANISME ; L'ETRE ET LE NEANT***
- **L. ALTHUSSER, *IDEOLOGIE ET APPAREILS IDEOLOGIQUES D'ETAT in POSITIONS***
- **ANDRE LALANDE, *VOCABULAIRE TECHNIQUE ET CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE***
- **SIGMUND FREUD, *MALISE DANS LA CIVILISATION***